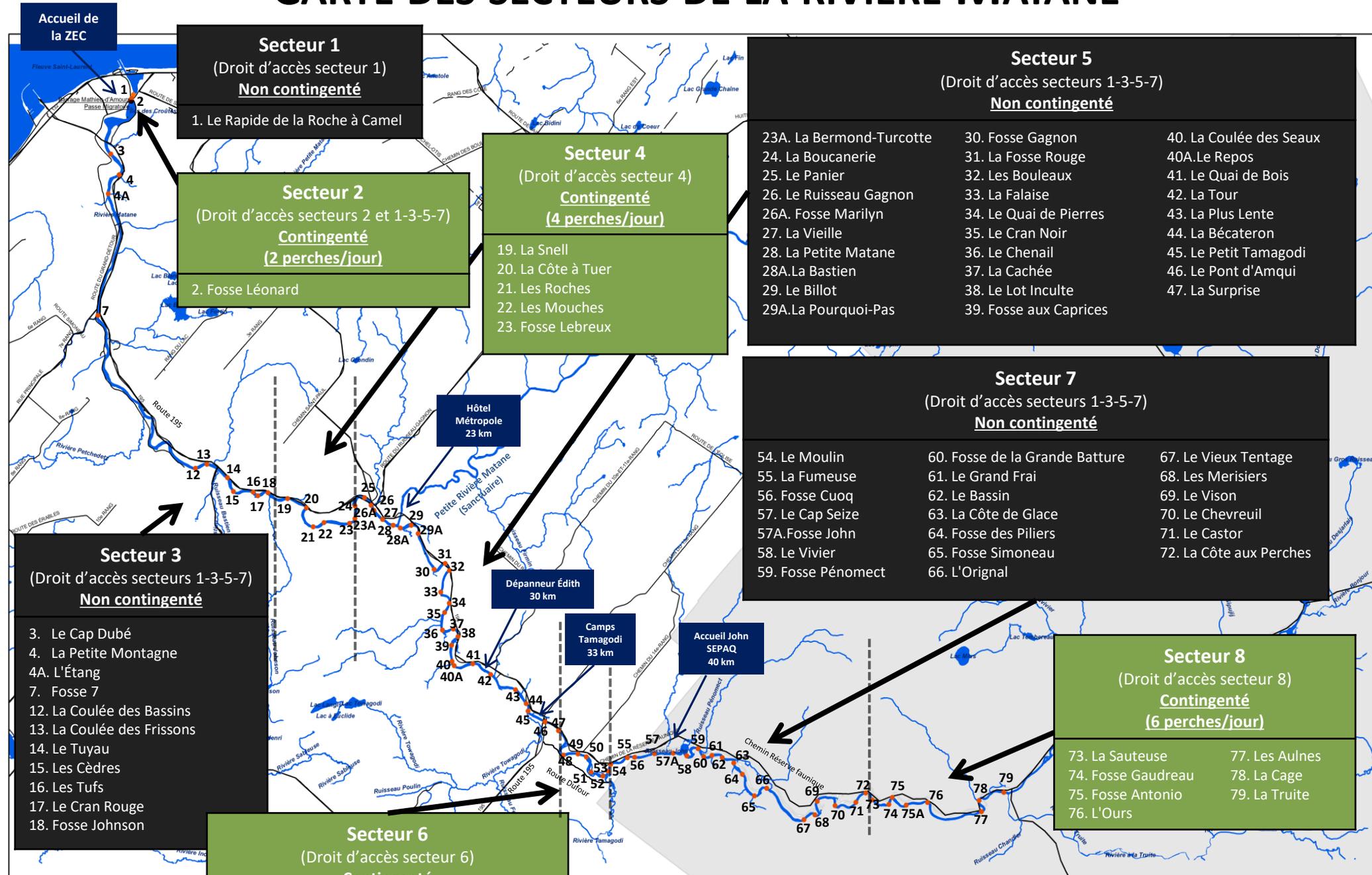


CARTE DES SECTEURS DE LA RIVIÈRE MATANE



Secteur 1
(Droit d'accès secteur 1)
Non contingenté
1. Le Rapide de la Roche à Camel

Secteur 2
(Droit d'accès secteurs 2 et 1-3-5-7)
Contingenté
(2 perches/jour)
2. Fosse Léonard

Secteur 4
(Droit d'accès secteur 4)
Contingenté
(4 perches/jour)
19. La Snell
20. La Côte à Tuer
21. Les Roches
22. Les Mouches
23. Fosse Lebreux

Secteur 5
(Droit d'accès secteurs 1-3-5-7)
Non contingenté

23A. La Bermond-Turcotte	30. Fosse Gagnon	40. La Coulée des Seaux
24. La Boucanerie	31. La Fosse Rouge	40A. Le Repos
25. Le Panier	32. Les Bouleaux	41. Le Quai de Bois
26. Le Ruisseau Gagnon	33. La Falaise	42. La Tour
26A. Fosse Marilyn	34. Le Quai de Pierres	43. La Plus Lente
27. La Vieille	35. Le Cran Noir	44. La Bécateron
28. La Petite Matane	36. Le Chenail	45. Le Petit Tamagodi
28A. La Bastien	37. La Cachée	46. Le Pont d'Amqui
29. Le Billot	38. Le Lot Inculte	47. La Surprise
29A. La Pourquoi-Pas	39. Fosse aux Caprices	

Secteur 7
(Droit d'accès secteurs 1-3-5-7)
Non contingenté

54. Le Moulin	60. Fosse de la Grande Batture	67. Le Vieux Tentage
55. La Fumeuse	61. Le Grand Frai	68. Les Merisiers
56. Fosse Cuq	62. Le Bassin	69. Le Vison
57. Le Cap Seize	63. La Côte de Glace	70. Le Chevreuil
57A. Fosse John	64. Fosse des Piliers	71. Le Castor
58. Le Vivier	65. Fosse Simoneau	72. La Côte aux Perches
59. Fosse Pénomect	66. L'Original	

Secteur 3
(Droit d'accès secteurs 1-3-5-7)
Non contingenté

3. Le Cap Dubé
4. La Petite Montagne
4A. L'Étang
7. Fosse 7
12. La Coulée des Bassins
13. La Coulée des Frissons
14. Le Tuyau
15. Les Cèdres
16. Les Tufs
17. Le Cran Rouge
18. Fosse Johnson

Secteur 6
(Droit d'accès secteur 6)
Contingenté
(4 perches/jour)

48. Le Silice	51. Le Four
49. Les Chenaux	52. Le Petit Rapide
50. Le Phénomène	53. Le Grand Tamagodi

Secteur 8
(Droit d'accès secteur 8)
Contingenté
(6 perches/jour)

73. La Sauteuse	77. Les Aulnes
74. Fosse Gaudreau	78. La Cage
75. Fosse Antonio	79. La Truite
76. L'Ours	

Période de pêche au saumon: 15 juin au 30 septembre

www.rivierematane.com

© Société de gestion de la rivière Matane. 2017

